

SEANCE DU 31 AOÛT 2018

L'An Deux Mille dix-huit, le trente-et-un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de la convocation : 07/08/2018

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, PERROS Dominique, FILLOL Isabelle Adjoint, BEAUMONT Isabelle, BERTON Jean-Marie, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, PLAGNES Michel, ROUILLES Georgette, SCHMITTLIN Stéphane

Procurations : CHARTRER Viviane donne pouvoir à LAURENT Françoise,
CABROL Jean-Luc donne pouvoir à GONANO Daniel

Excusés : COMBRES Corine

Secrétaire de séance : M. Gonano Daniel

Ordre du jour :

Présentation de la réforme des modalités d'inscription sur la liste électorale

Présentation participation employeur à la protection sociale

Opération de réhabilitation énergétique de la salle Dernelle : subvention PRO INNO 08

Décision Modificative travaux Salle Dernelle

Délibération de principe : remplacement des agents titulaires absents par des contractuels

Point travaux aménagement village

Préparation inauguration aménagement village

PLUi : recours de l'Etat

Préparation visite officielle COSEANO

Rentrée 2018 : nouveau dispositif de pointage

Point chantier citoyen

Prêt relais FCTVA

Questions diverses

1/ Réforme sur les modalités d'inscription sur liste électorale :

La réforme relative aux modalités d'inscription sur la liste électorale, dont l'application se fera à compter du 1^{er} janvier 2019, est présentée aux conseillers municipaux. Elle repose principalement sur la création d'un répertoire électoral unique géré par l'INSEE et facilite l'inscription des citoyens sur la liste électorale (possibilité de s'inscrire quelques semaines avant le scrutin).

2/ Participation des collectivités territoriales à la protection complémentaires de leurs agents :

Une information sur la participation des collectivités à la protection complémentaires de leurs agents est présentée aux conseillers : elle est facultative, peut concerner le risque santé ou le risque prévoyance, au travers de la labellisation ou d'une convention de participation, librement fixée par décision du conseil municipal.

Le conseil municipal donne son accord sur le principe et souhaite réfléchir aux modalités d'application afin de le prévoir au prochain budget.

3/ Délibération 2018-33 : délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

4/Délibération 2018-34 : délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

5/ Délibération 2018 – 35: Opération de réhabilitation énergétique de la salle Dernelle : subvention PRO INNO 08

Madame Fillol, adjointe, présente les devis des différents artisans :

Nature des travaux	Entreprises	Montant HT	TVA	Montant TTC
Isolation	Tesquet Thierry	5 055.00	278.02	5 333.02
Menuiserie	Labarbe Rémy	16 075.60	3 215.12	19 290.72
Chauffage	Polloni	17 299.57	3 459.91	20 759.48
Plafond	Option bois	8 943.12	1 788.62	10 731.74
Electricité	Almansa Christophe	2 488.00	488.10	2 976.10
Terrassement	Miossec	652.90	130.58	783.48

Le coût de l'opération est donc de : 59 874.54€ TTC

La subvention INNO 08 s'élève à : 22 615.20€

Reste à la charge de la commune : 37 259.34€

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE

- de valider l'opération de réhabilitation énergétique de la Salle Dernelle
- d'accepter les devis présentés pour un montant total de 59 874.54€ TTC

AUTORISE

- le Maire à déposer la demande de subvention PRO INNO 08 et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier

6/ Délibération 2018 – 39 : Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Président de l'Agglomération d'Agen, concernant le PAPI, qui précise la création d'une retenue sèche sur le ruisseau de Samazan et d'une digue pour l'aménagement d'une future retenue humide. Cette dernière ne rentrant pas dans la compétence PAPI, les services de l'Agglomération proposent la création d'une zone d'agrément sur les terrains situés en face de la salle des fêtes au lieu-dit « Prés de Pouchat ».

Ces travaux seront donc pris en charge par l'agglomération.

Pour l'aménagement de la zone d'agrément, la commune devra s'acquitter de :

- l'achat du terrain
- la réalisation d'un parking

Monsieur le Maire propose d'acter ces éléments et d'effectuer les différentes démarches auprès de l'Agglomération et des propriétaires des parcelles (évaluation de la valeur, négociation...).

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition.

Départ de Mme BEAUMONT Isabelle à 20h05

7/ Délibération 2018 – 36 : Décision Modificative 1 Opération de réhabilitation énergétique de la salle Dernelle

M. le Maire précise que lors du Budget Primitif, le Conseil Municipal a prévu une enveloppe de 22 000€ pour l'opération de réhabilitation énergétique de la Salle Dernelle.

Les montants des travaux s'élevant à 59 874.54€ TTC, il est nécessaire de prendre une décision modificative :

Art 2315 opération 124 (aménagement bourg) : - 38 000€

Art 21318 opération 142 (aménagement Salle Dernelle) : + 38 000€

8/ Point aménagement village

Monsieur le Maire présente un point financier des travaux.

Il informe le conseil que le 5 et 6 septembre, l'entreprise va réaliser les marquages au sol.

Puis, il rappelle le programme de l'inauguration des travaux:

8h30 randonnée patrimoine

8h45 visite guidée église

10h15 messe

11h00 visite inaugurale des travaux en présence de : Mme Willaert, Préfet du Lot-et-Garonne, Mme Bonfanti-Dossat et M. Moga, Sénateurs du Lot-et-Garonne, M. Camani, Président du Conseil Départemental, M. Dionis, Président de l'agglomération d'Agen, M. Tandonnet, Président du Pays de l'Agenais.

11h45 verre de l'amitié sur la place de l'église

9/ Chantier citoyen 2018

M. Gonano, 1^{er} adjoint, présente un diaporama (réalisé par 2 participants) sur le chantier citoyen 2018.

Départ de M. HUGUET Jean-Jacques à 20h25, donnant pouvoir à M. BERTON Jean-Marie

10/ Information sur le recours de l'Etat contre le PLUi

Mme Fillol, adjointe explique que les parcelles d'Aubiac qui étaient concernées par ce recours (Bois de Maron et Le Crès) font parties des zones annulées.

Cela signifie que, sur ces parcelles, l'instruction des autorisations des droits du sol se fait immédiatement avec le zonage antérieur ou si celui-ci permettait la constructibilité, avec le document d'urbanisme précédent ne permettant pas la constructibilité.

11/ Prêt relais FCTVA

Monsieur le Maire explique que le prêt relais dans l'attente du versement du FCTVA a été perçu (rappel du montant : 90 000€)

12/ Rentrée scolaire

Monsieur Gonano explique que 117 enfants sont inscrits à l'école d'Aubiac.

Il rappelle les nouveaux horaires : Lundi Mardi Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Les horaires de l'accueil périscolaire restent inchangés, par contre nous avons mis en place un nouveau système de pointage des enfants par scan.

Le courrier d'un parent d'élève s'interrogeant sur l'emploi de produits agricoles à proximité et pendant les temps scolaires est lu. M. Gonano propose de rencontrer les agriculteurs dont les terres jouxtent l'école.

13/ Délibération 2018 – 37 : Création de Voierie

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Maire d'Aubiach, LOT-ET-GARONNE, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré 13 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

Décide la création des voies libellées et des numéros de voirie suivants:

N°	Libellé voie	Objet
1	carrelet de lacroix	Numérotation sur une voie existante
4	carrelet de lacroix	Numérotation sur une voie existante
8	carrelet de lacroix	Numérotation d'une voie existante
24	Chemin de Marron	Numérotation d'une voie existante
39	Chemin de Marron	Numérotation d'une voie existante
5	Chemin du Baqué	Numérotation d'une voie existante
1	Chemin du Bédât	Numérotation d'une voie existante
2	Chemin de Samazan	Numérotation d'une voie existante
27	Chemin du Réchou	Numérotation d'une voie existante
1	lotissement les Hauts de CABIREAU	Création d'une voie
2	lotissement les Hauts de CABIREAU	Création d'une voie
3	lotissement les Hauts de CABIREAU	Création d'une voie
5	lotissement les Hauts de CABIREAU	Création d'une voie
6	lotissement les Hauts de CABIREAU	Création d'une voie
8	lotissement les Hauts de CABIREAU	Création d'une voie
10	lotissement les Hauts de CABIREAU	Création d'une voie
11	lotissement les Hauts de CABIREAU	Création d'une voie
13	lotissement les Hauts de CABIREAU	Création d'une voie
15	lotissement les Hauts de CABIREAU	Création d'une voie

16	lotissement les Hauts de CABIREAU	Création d'une voie
1	Passage Dernelle	Numérotation d'une voie existante
4	Place de Gallard	Numérotation d'une voie existante
7	Place de Gallard	Numérotation d'une voie existante
138	Route d'Agen	Numérotation d'une voie existante
36 bis	Route de Hartanès	Numérotation d'une voie existante
11	Route de Moirax	Numérotation d'une voie existante
12	Route de Moirax	Numérotation d'une voie existante
1	Route de Roquefort	Numérotation d'une voie existante
8	Route de Roquefort	Numérotation d'une voie existante
10	Route de Roquefort	Numérotation d'une voie existante
14	Route de Ségougnac	Numérotation d'une voie existante
24	Route de Ségougnac	Numérotation d'une voie existante
24 bis	Route de Ségougnac	Numérotation d'une voie existante
29	Route de Ségougnac	Numérotation d'une voie existante
36 bis	Route de Ségougnac	Numérotation d'une voie existante
38	Route de Ségougnac	Numérotation d'une voie existante
38 bis	Route de Ségougnac	Numérotation d'une voie existante
2	Rue de l'église	Numérotation d'une voie existante
11	Rue du placier	Numérotation d'une voie existante

Conformes à la cartographie jointe en annexe.

14/ Demande cimetière

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Giovannelli Marie-Noel. Suite au décès de son père, Giovannelli Jean, elle demande l'autorisation de déposer au colombarium son urne funéraire afin de se rapprocher de son épouse, Giovannelli Georgette, inhumée au cimetière d'Aubiach. M. Giovannelli n'étant pas domicilié à Aubiac, une autorisation du Maire est nécessaire.

Le Conseil Municipal accepte la demande.

15/ Dispositif de téléalerte proposé par l'agglomération

M. Perros Dominique explique que l'agglomération d'Agen propose aux communes d'adhérer à un dispositif de prévision climatique et de téléalerte. Il en précise les conditions d'adhésion.

La commune bénéficiant déjà du système « prédict » ne souhaite pas adhérer à ce nouveau dispositif.

16/ Délibération 2018-38 : Renouvellement des bons d'achat Noël pour le

personnel

Monsieur le Maire propose de renouveler la mise en place des bons d'achat offerts en fin d'année aux agents titulaires, stagiaires, et contractuels dont le temps de travail est supérieur ou égal à 6h hebdomadaire.

Le montant des bons d'achat est de 50€ par agent.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

17/ Demande concernant le PLUi

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Malateste qui demande un « déclassement de la zone agricole » de sa parcelle C22.

Il est proposé de contacter M. Malateste afin de lui demander de préciser la nature de sa demande (déclassement en zone N ou classement en zone U) et de faire suivre le courrier à l'agglomération d'Agen lors de la prochaine révision du PLUi.

18/ Info Collecte des déchets

M. Schmittlin Stéphane, conseiller, informe des tarifs en vigueur concernant les collectes supplémentaires suite à des manifestations ponctuelles.

19/ Nouveaux horaires de la mairie

Monsieur le Maire propose d'appliquer de nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie :

Mardi 14h00 – 18h00

Mercredi 9h00 – 12h00

Jeudi 14h00 – 19h00

Vendredi 14h00 – 18h00

Ces horaires correspondent aux besoins des administrés (semaine d'école à 4j, faible fréquentation au-delà de 18h00...).

Le conseil municipal accepte cette proposition.

20/ Virage route des Moulins

Vu la dangerosité du virage situé route des Moulins, Monsieur le Maire souhaite questionner les services du Département pour envisager un aménagement sécuritaire.

Tour de table :

- **M. Gonano, 1^{er} adjoint** : la cabine à livres est terminée et en service. Un grand merci à M. Mazères pour la décoration faite gracieusement.

- **M. Berton, conseiller** : un administré demeurant au lotissement Cabireau a une conduite automobile très dangereuse

Fin de la séance : 21h00